



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
***Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent***

---

AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 17 – 2022

**NAVIRES DE CROISIÈRE – DÉCLARATION DE SÛRETÉ**

Cet avis a pour but de rappeler que le règlement sur la sûreté du transport maritime du Canada exige qu'une déclaration de sûreté doive être soumise pour les interfaces impliquant les navires de croisière.

Le formulaire de déclaration de sûreté se trouve à la page internet suivante :

[Sécurité de la Voie maritime - La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent \(grandslacs-voiemaritime.com\)](http://Sécurité%20de%20la%20Voie%20maritime%20-%20La%20Corporation%20de%20Gestion%20de%20la%20Voie%20Maritime%20du%20Saint-Laurent%20(grandslacs-voiemaritime.com))

Dans le formulaire, veuillez indiquer le suivant sous la *Liste et description des activités*: Passage par toutes les écluses de la Voie maritime.

Une fois le formulaire de déclaration de sûreté rempli, veuillez l'envoyer à : [cdo@seaway.ca](mailto:cdo@seaway.ca).

Merci.

Le 22 avril 2022